

PRÉFECTURE
des Alpes-de-Haute-Provence

**RECUEIL SPECIAL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

4/mars 2019

2019-026

Publication le lundi 11 mars 2019

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2019-026

SPECIAL 4/mars 2019**SOMMAIRE**

*La version intégrale de ce recueil des actes administratifs est en ligne sur le site Internet de la Préfecture :
www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr, rubrique "Publications"*

PREFECTURE**Direction des la cohésion sociale et de la protection des populations**

Arrêté préfectoral n°2019-070-001 du 11 mars 2019 portant désignation des membres du Comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence **Pg 1**

Unité départementale des Alpes-de-Haute-Provence de la DIRECCTE PACA

Décision du 11 mars 2019 portant subdélégation de signature aux agents de l'Unité départementale des Alpes-de-Haute-Provence de la DIRECCTE Provence Alpes- Côte d'Azur (DIRECCTE PACA) **Pg 3**



PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE ET

Digne-les-Bains, le 11 mars 2019

DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

ARRETE n° 2019- 070-001

Portant désignation des membres du Comité Technique de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Alpes-de-Haute-Provence.

La Directrice départementale de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-143-006 du 23 mai 2018 relatif au comité technique de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Alpes-de-Haute-Provence ;

Vu les résultats de la consultation générale organisée le 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté n°2018-341-007 du 7 décembre 2018 fixant la composition du comité technique de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Alpes-de-Haute-Provence ;

Vu la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant par l'organisation syndicale CFTC/CCRF ayant obtenu un siège au comité technique ;

Vu le Procès Verbal des opérations de tirage au sort en date du 29 janvier 2019, en vue de désigner les représentants du personnel non désignés par les organisations syndicales UNSA et FO,

Vu les résultats des 8 tours de tirage au sort, nécessaires à la désignation des représentants du personnel

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants de l'administration au comité technique de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Alpes-de-Haute-Provence :

- Mme DERAY Mireille, Directeur Départemental, présidente ;
- Mme BERQUET Corinne, Secrétaire Générale.

Article 2

Sont désignés représentants des personnels au comité technique de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Alpes-de-Haute-Provence :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
M. Jean François DELCEY, CFTC/CCRF	M. Mohammed El ABDOUNI, CFTC/CCRF
M. Charles Baptiste AGOSTINI	Mme Sarah TREMOULU
Mme Fabienne TREMOULU	vacant
Mme Claire CORREIA	vacant

Article 3

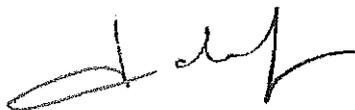
L'arrêté n° 2015-021-002 du 21 janvier 2015 portant désignation des membres du comité technique de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Alpes-de-Haute-Provence est abrogé.

L'arrêté n°2016-130-001 du 09 mai 2016 portant désignation des membres du comité technique de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Alpes-de-Haute-Provence est abrogé.

Pour le Préfet et par délégation

La Directrice Départementale

Mireille DERAY





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Unité Départementale
des Alpes de Haute Provence
de la DIRECCTE-PACA

Décision du 11 mars 2019

Portant subdélégation de signature aux agents
de l'Unité Départementale des Alpes de Haute-Provence de la Direction
Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail
et de l'Emploi Provence Alpes Côte d'Azur (DIRECCTE-PACA)

**LE RESPONSABLE PAR INTERIM DE L'UNITE DÉPARTEMENTALE
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

- VU les articles R 8122-1 et suivants du code du travail
- VU le décret 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.
- VU l'arrêté interministériel du 2 novembre 2017 portant nomination de M. Patrick MADDALONE, directeur du travail, Directeur Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Provence Alpes Côte d'Azur à compter du 1^{er} janvier 2018.
- VU l'arrêté ministériel du 29 janvier 2019 confiant l'intérim de l'emploi de responsable de l'unité Départementale des Alpes de Haute-Provence de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur à Monsieur Hervé BELMONT,
- VU la décision du 26 septembre 2014 portant nomination en tant que responsable de l'unité de contrôle des Alpes de Haute Provence à compter du 1^{er} octobre 2014 de Madame Claire BRANCIARD
- VU l'arrêté n° MTS 0000019130 du 10 juin 2016 portant affectation de Madame Hélène BEAUCARDET pour exercer des fonctions de directrice adjointe au sein de l'Unité Départementale des Alpes de Haute Provence de la DIRECCTE PACA à compter du 1^{er} Juillet 2016 ;
- VU la décision du 04 mars 2019 portant délégation de signature de Monsieur Patrick MADDALONE, directeur régional de la DIRECCTE-PACA à Monsieur Hervé BELMONT, dans le cadre de ses compétences propres déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail, du code rural et du code de l'action sociale et des familles.

DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Unité Départementale du département des Alpes de Haute Provence

Centre Administratif Romieu, rue Pasteur 04000 DIGNE-LES-BAINS - standard 04 92 30 21 50 – télécopie 04 92 31 43 32

ARRETE

Article 1 :

Conformément à l'article 2 de la décision du 4 mars 2019, la délégation de signature qui est conférée à Monsieur Hervé BELMONT par l'article 1er de la décision précitée est subdéléguée à Madame Hélène BEAUCARDET, Directrice adjointe du travail, responsable du pôle Entreprise-Emploi-Economie et à Madame Claire BRANCIARD, Directrice-adjointe du travail, responsable d'unité de contrôle

Article 2 :

La décision du 08 janvier 2019 est abrogée.

Article 3 :

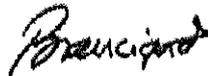
Le Responsable par intérim de l'Unité Départementale des Alpes de Haute Provence de la DIRECCTE-PACA est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Digne-les-Bains, le 11 mars 2019

Le Responsable de l'Unité Départementale par intérim,

Hervé BELMONT

SPECIMEN DES SIGNATURES

Claire BRANCIARD	
Hélène BEAUCARDET	

